CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 3313

ÉGALITÉ. LIBERTE.

MESSAGE.

Extrait du regiſtre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 22 frimaire, l'an 7 de la République françaiſe, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la conſtitution, arrête qu'il ſera fait au Conſeil des Cinq-Cents un meſſage dont la teneur ſuit :

Le Directoire exécutif, au Conſeil des Cinq-Cents.

Citoyens Représentans,

Le Directoire exécutif, dans ſon meſſage du 16 frimaire, vous a annoncé qu'il vous tranſmettroit inceſſamment les détails qui manifeſtent la longue ſuite des perfidies de

12 XII 98

la cour de Naples, couronnées par une audacieuſe attaque contre la République françaiſe. Il vous les adreſſe aujourd'hui avec ceux qui démontrent non moins clairement l'hoſtile connivence de la cour de Turin, & qui, réunis, ont rendu néceſſaire la propoſition formelle qu'il vous a faite de déclarer la guerre au roi de Naples & à celui de Sardaigne.

Et d'abord l'Europe entière retentit depuis long temps des actes innombrables de la déloyauté du gouvernement napolitain, & a dû ſans doute s'étonner de la longanimité du Directoire exécutif.

En oppoſition avec cette conduite, rien n'a été plus manifeſtement connu que le deſir ſincère du gouvernement français de vivre en paix avec le roi des deux Siciles.

Supérieur aux juſtes reſſentimens qu'avoit provoqués de tant de manières cette cour, qui, dans la guerre de la coalition, n'a ſu ſe diſtinguer que par des fureurs inſenſées contre la République françaiſe, il accueillit avec une bienveillance extrême les premières propoſitions qui furent faites pour un rapprochement entre les deux États: il ne ſe ſervit de l'aſcendant de nos victoires que pour montrer plus de modération. En un mot, tous les avantages du traité furent réciproques, comme ſi les ſuccès euſſent été balancés.

Tant de magnanimité auroit dû détruire pour toujours les diſpoſitions haineuſes de ce gouvernement, étouffer en lui des ſouvenirs dont ſe nourriſſoient ſes déplorables préventions, l'attacher irrévocablement à nous par les liens de la reconnoiſſance & ſur-tout par ceux de l'intérêt.

Mais ſon aveuglement ne lui permit pas d'abjurer ainſi ſa haine: il ſe livra ſans réſerve à toutes les impreſſions qui lui promettoient le renverſement de cette République par qui ſeule il pouvoit être puiſſamment défendu, & ne profita de la paix que pour lui faire ſans relâche une guerre ſourde, alors que nous nous montrions les plus religieux obſervateurs du traité.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Des faits irrécuſables vont produire au grand jour les preuves de cet étonnant contraſte.

Il ſeroit ſurabondant de rappeler ici les traits odieux, les détails révoltans qui ont caractériſé le cabinet de Naples pendant la durée de la guerre. Reportons-nous au moment où la République, arrêtant librement le cours de ſes victoires, conſentit à lui donner la paix.

Depuis cette époque, depuis le mois de vendémiaire an 5, par quelle inexplicable conduite s'eſt ſignalée cette perfide cour !

La République françaiſe ſe montra-t-elle réſolue de renverſer le gouvernement impie qui fit aſſaſſiner nos guerriers, la cour de Naples, dont il eſt bien reconnu que les agens ne furent pas étrangers à ces crimes, après avoir vainement eſſayé de s'agrandir des débris de cette même Rome qu'elle feignoit de reſpecter, oppoſa toutes les réſiſtances qui étoient en ſon pouvoir pour empêcher l'établiſſement d'une république ſur cette terre qui étoit devenue la conquête de la liberté; elle donna à ſes armemens une activité incroyable, fit marcher ſur ſes frontières des troupes prêtes à entrer dans l'Etat romain, & ne juſtifia ces mouvemens extraordinaires que par les plus futiles prétextes; elle accueillit tous les mécontens de Rome, fomenta les troubles qu'ils y excitoient, fournit aux rebelles des approviſionnemens & un refuge, & ne ceſſa enfin de montrer contre cette république nouvelle l'attitude la plus menaçante: elle n'oſoit déclarer ouvertement la guerre à la France; elle vouloit perdre en Italie tous les Etats libres ou qui étoient protégés par elle.

Le gouvernement français pouvoit ſans doute tirer une éclatante vengeance de la protection publique qu'elle accordoit aux fréquentes inſurrections formées dans Rome contre l'armée françaiſe, auſſi bien que de ce redoublement d'eſpionnage dont elle inveſtiſſoit alors notre agent à Naples. Mais loin de céder à ce légitime ſentiment, le Directoire exécutif ne crut pas devoir s'oppoſer à l'occupation du duché de Bénévent; il offrit même ſa médiation pour affran-

chir le roi de Naples des prétentions féodales de Rome ſur ſes Etats. Ce n'eſt pas tout : il envoya à Naples un nouvel ambaſſadeur muni des inſtructions les plus amicales & les plus raſſurantes. Au moment du départ de l'armée commandée par Bonaparte, le Directoire exécutif s'empreſſa de calmer les inquiétudes de la cour de Naples ſur le but de cette expédition. Enfin il lui adreſſa les proteſtations les plus multipliées de ſon deſir inaltérable pour la tranquillité de l'Italie, ajoutant, il eſt vrai, le vœu non moins énergiquement exprimé que la République romaine, qui s'étoit placée par la force des événemens ſous la protection ſpéciale de la République française, pût conſolider ſon exiſtence politique.

Mais ni les démonſtrations franches & amicales, ni la voix de la raiſon, ni le beſoin de la paix, n'ont pu triompher des ſentimens de cette cour : tous les prétextes lui étoient bons pour motiver ſes plaintes, ſes menaces, &, à la fin, ſes nombreuſes infractions au traité.

La République française dut répondre au manifeſte du gouvernement de Malte par la conquête de cette île ; & à l'inſtant la cour de Naples, avec la morgue la plus ridicule, oſa faire revivre une prétendue ſouveraineté ſur un pays qu'elle n'avoit jamais gouverné ni par ſes lois ni par ſes armes, & le gouvernement français ne dédaigna pas de répondre en détail à cette bizarre prétention, comme ſi elle avoit pu s'appuyer de quelque apparence de raiſon.

Depuis le moment même de la ſignature de la paix, il eſt de notoriété univerſelle que tous les actes, tant publics que privés, de cette cour, ont continué à porter le caractère de la perfidie & de la haine contre le nom français. Le traité étoit ſigné, & la cour différoit toujours de le publier par égard pour les cours de Londres & de Vienne. L'article VII promettoit la liberté aux Français détenus pour opinions politiques, & l'on incarcéroit tous les Napolitains ſoupçonnés d'avoir des rapports avec eux. A la ſollicitation de nos agens, quelques amis paiſibles

de la République françaiſe étoient rendus à la liberté, & ſous les plus vains prétextes ils étoient chargés de nouveaux fers. Enfin les Français que des affaires ſeules de commerce retenoient dans les Etats du roi de Naples, étoient chaque jour, & en leur ſeule qualité de Français, publiquement inſultés, aſſaillis, aſſaſſinés même, & de tels attentats reſtoient toujours impunis.

L'article III du traité portoit : « Sa majeſté le roi des » deux Siciles obſervera la plus exacte neutralité vis- » à-vis de toutes les puiſſances belligérantes; en conſé- » quence, elle s'engage à interdire indiſtinctement l'accès » dans ſes ports à tous vaiſſeaux armés en guerre appar- » tenant auxdites puiſſances, qui excéderont le nombre » de quatre au plus, d'après les règles connues de la » ſuſdite neutralité. Tout approviſionnement de munitions » ou marchandiſes connues ſous le nom de contre-bande » leur ſera refuſé. »

Or, comment cet article, dont le ſens n'eſt pas douteux pour la bonne foi, a-t-il été exécuté?

Quarante jours après la concluſion du traité, les Anglais avoient encore ſept frégates dans le port de Naples. Le 9 thermidor, les quatorze vaiſſeaux de l'amiral Nelſon entrèrent à pleines voiles dans les ports d'*Auguſta* & de *Syracuſe* : & dans quelque ſens que l'on veuille interpréter le traité, là ſe trouve l'infraction la plus évidente de l'article; auſſi le gouvernement de Naples ſe crut il obligé de ſe juſtifier en prétendant qu'il n'avoit pu réſiſter à la force : ſubterfuge dériſoire, puiſqu'il n'oppoſa pas même une réſiſtance ſimulée, & que le ſénat de Syracuſe accueillit avec honneur l'amiral anglais! Vers cette même époque, le 17 thermidor, cinq bâtimens de guerre portugais & trois anglais furent reçus avec un égal empreſſement dans le port de Naples.

Et quant aux approviſionnemens interdits par ce même article, n'eſt-il pas notoire qu'auſſitôt après la concluſion de la paix, les Français voulant s'oppoſer à ce que les Anglais

vinſſent prendre des proviſions dans les préſides, le cabinet napolitain chargea le gouverneur d'Orbitello de les empêcher de pénétrer, tandis qu'il laiſſoit paiſiblement débarquer un corps conſidérable d'émigrés qui étoient au ſervice de l'Angleterre? N'eſt-il pas notoire que la flotte de Nelſon s'eſt d'abord approviſionnée dans les ports de la Sicile; que de retour enſuite à Naples elle a reçu de l'arſenal du roi les agrès dont elle avoit beſoin? N'eſt-il pas notoire que long-temps avant cette époque, le 29 prairial, la flotte entière des Anglais ayant paru devant Naples, un brick s'en detacha, vint mouiller dans le port, & que deux officiers qui en deſcendirent allèrent s'entretenir avec le général Acton & la reine, pour s'aſſurer de tout ce qui pouvoit être néceſſaire au ſuccès de l'attaque contre la flotte française; qu'avec les ſecours & les aſſurances qu'ils en reçurent, il leur fut auſſi fourni des pilotes pour franchir le détroit de Meſſine, paſſage qu'aucune eſcadre n'avoit oſé tenter, & par lequel on eſpéroit pouvoir couper la flotte française, qu'on ſuppoſoit encore à Malte? En un mot, n'eſt-il pas conſtant que rien de ce qui pouvoit nuire à la France n'a été refuſé par la cour de Naples à nos plus implacables ennemis?

Et ſi l'on penſe à la conduite que, ſous ce même rapport, a tenue Naples directement avec nous; ſi l'on conſidère que malgré l'article IV du traité, qui porte que « le roi de Naples ſeroit tenu d'accorder dans ſes ports » & ſes rades toute sûreté & protection à tous les vaiſ- » ſeaux marchands français, en quelque nombre qu'ils » fuſſent, & à tous les vaiſſeaux de guerre qui n'excé- » deroient pas le nombre de quatre », quelques bâtimens du convoi de la flotte françaiſe ayant été obligés de mouiller dans les parages de la Sicile, il ſe manifeſta à *Trapani*, à *Girgenti*, à *Meſſine*, des mouvemens viſiblement excités par le gouvernement de Naples, & au milieu deſquels pluſieurs ſoldats français deſcendus à terre furent aſſaſſinés; ſi l'on ſe rappelle que depuis que Malte eſt devenue fran-

çaiſe, des chaloupes maltaiſes étant venues comme par le paſſé s'approviſionner en Sicile, non-ſeulement on leur ferma les portes, mais qu'elles furent repouſſées avec des armes à feu; que le projet d'affamer Malte, tant qu'elle reſteroit à la France, n'a pas même été diſſimulé par le gouvernement napolitain; qu'une barque maltaiſe portant des commiſſaires français, qui étoient envoyés au vice-roi de Sicile, ayant été forcée par une chaloupe anglaiſe de ſe réfugier à *Alicata*, l'équipage mis à terre fut à l'inſtant pourſuivi à coups de fuſils par les Siciliens & rejeté dans la barque, laquelle fut auſſitôt priſe par les Anglais, ſans que le gouvernement napolitain fît la moindre repréſentation pour faire reſpecter ſa neutralité.

Si l'on ajoute que dans une autre circonſtance un de nos corſaires ayant été enlevé de vive force par les Anglais dans le port de *Baratto*, le gouverneur de cette place ne daigna pas même prendre une meſure pour prévenir un tel attentat contre la ſouveraineté du roi des deux Siciles; & enfin que tel eſt le délire de la haine du roi de Napies contre la nation françaiſe & ſes alliés, qu'au mépris de tous les liens qui doivent l'unir au roi d'Eſpagne, il a eu l'impudeur d'accueillir dans ſes ports une priſe eſpagnole faite par les Anglais.

Si l'on rapproche cette inconcevable conduite des tranſports de joie qui ont éclaté à Naples à la vue de la flotte anglaiſe, des honneurs publics que la cour elle-même a prodigués à l'amiral Nelſon en allant au-devant de lui, de ſa réception triomphale, des récompenſes accordées à celui qui a apporté la première nouvelle de ſa victoire, des illuminations, des réjouiſſances qui ont eu lieu à cette occaſion.

Si l'on penſe qu'à dater ſur-tout de cet événement, l'audace du gouvernement napolitain n'a plus connu de bornes; que naguère une populace effrénée briſa les fenêtres de notre conſul à Naples, ſans que le gouvernement ait fait le moindre acte répreſſif contre une telle inſulte; que la

dernière ſédition de Malte a été ouvertement protégée dans les états napolitains ; que les chaires, que tous les lieux publics y ont retenti des plus horribles invectives contre nous ; que tout ce qui chériſſait la paix avec la France y a été perſécuté avec un redoublement de rage ; qu'enfin un ordre barbare a été rendu par le roi de Naples portant menace de mort contre quiconque apporteroit des proviſions aux Français réſidant à Malte : il faudra bien convenir que jamais on n'a manifeſté d'une part des ſentimens plus ennemis, de l'autre une patience plus invincible.

Et cependant le Directoire exécutif éloignoit toujours le moment de la vengeance nationale. Il lui étoit démontré que la cour de Naples ne ſe bornoit pas à des plaintes, à des menaces, à des fureurs même, contre la République françaiſe ; qu'après avoir montré depuis la paix des diſpoſitions conſtamment hoſtiles, elle s'étoit conſtituée depuis long-temps en hoſtilité effective, puiſqu'elle avoit prodigué ouvertement & au fort de la guerre les ſecours de tous les genres à notre plus cruel ennemi ; qu'en réſultat elle étoit devenue l'auxiliaire de la Grande-Bretagne, la plus utile pour elle, la plus funeſte pour nous : & le gouvernement français, fidèle à ſon deſir de conſerver la paix même avec Naples, s'efforçoit à croire encore à la poſſibilité d'un repentir ! Le gouvernement napolitain vient de détruire cette honorable illuſion, il vient de mettre le comble à ſes longues perfidies : il a oſé attaquer inopinément l'armée françaiſe & accompagner cette agreſſion des plus inſolentes menaces. L'énergie républicaine, long-temps contenue, va ſe déployer avec la promptitude de la foudre ; & cette cour trop ménagée, qui, ſervile imitatrice de la déloyauté anglaiſe, a eu l'audace de rompre la paix ſans avoir le courage de déclarer la guerre, recevra enfin le ſalaire de ſes attentats.

Mais il faut auſſi que ceux qui ſe ſont montrés ſes complices ſubiſſent le même ſort. Le gouvernement ſarde s'eſt aſſocié à toutes ſes perfidies ; une ſemblable deſtinée lui eſt réſervée.

Sa complicité avec Naples s'eſt manifeſtée en mille manières : mêmes ſentimens, même langage, mêmes actions dans la meſure de ſes moyens, & toutefois plus de ſoupleſſe, plus d'artifice, plus d'hypocriſie.

Si l'hiſtoire entière ne nous montroit à toutes les époques la politique aſtucieuſe & verſatile de cette cour, toujours occupée à brouiller ſes voiſins, à entrer dans toutes les guerres d'Italie, à ſacrifier ſans pudeur ſes alliés, à s'unir conſtamment à celui qu'elle croit le plus fort pour accabler ſans prétexte celui qu'elle eſtime le plus foible; ſervant tour-à-tour toutes les vengeances, toutes les ambitions, & mettant ſon appui à l'enchère de quiconque croyoit devoir l'acheter : il paroîtroit difficile de concevoir ſa conduite récente contre la France.

Indépendamment de tout autre grief, qui croiroit que le traité de paix que nous avons daigné conclure avec elle, & qu'elle eût dû regarder comme un inſigne bienfait, n'a pas encore été publié dans tous les Etats du roi de Sardaigne ? Vainement les agens de la République ont-ils conſenti à l'en ſolliciter : ſa réſiſtance a été invincible, & les plus futiles motifs ont été allégués pour colorer ſes retards, ou plutôt ſes refus.

C'eſt qu'en effet elle n'a ceſſé de nous faire la guerre par tous les moyens que la foibleſſe & la lâcheté peuvent mettre en uſage.

Nos plus cruels ennemis, les émigrés & les prêtres réfractaires, ont été conſtamment accueillis dans ſes Etats : ils y ont pu donner un libre cours à leur haine & à l'expreſſion barbare de leur vœu contre la République; ils ont pu même exciter le peuple contre les Français par les plus atroces calomnies, & enfin prononcer l'horrible mot de *vêpres ſiciliennes*.

Ce n'eſt pas tout : depuis le moment de la ſignature de la paix, les Français, preſque ſous les yeux de leur ambaſſadeur ont été aſſaſſinés de ſang froid, & le plus ſouvent par des troupes réglées; ces aſſaſſinats ont été preſque

journaliers, & l'on frémira du nombre, lorſque l'on en aura fait le relevé. Les uns ſont tombés ſous le ſtylet, les autres ont été mutilés de la manière la plus horrible. Un volontaire de la ſoixante-huitième demi-brigade a été enterré vivant, après avoir été grièvement bleſſé. On l'a vu ſortir tout ſanglant de la foſſe où il avoit été jeté. Il falloit qu'il échappât une de ces malheureuſes victimes dont le ſang a arroſé le Piémont, pour offrir une preuve irrécuſable de cette épouvantable cruauté.

Les agens de la République ont exprimé en ſon nom la plus énergique indignation; ils n'ont pu obtenir que ces crimes fuſſent ni prévenus, ni punis. Des brigands enrégimentés ſous le nom de *Barbets*, dont le métier étoit de voler, mais dont le plus doux paſſe-temps étoit de tuer des républicains, bien loin d'être diſſipés par l'autorité publique, ſembloient encouragés par elle. On leur pardonnoit les vols qu'ils faiſoient aux Piémontais, en faveur des aſſaſſinats qu'ils commettoient ſur des Français; auſſi fallut-il une négociation, laquelle fut encore traînée en longueur, & parut au gouvernement ſarde une calamité publique, pour obtenir de lui, non la répreſſion de ces brigands, mais la promeſſe qu'ils ſeroient réprimés: à cette condition on lui promettoit l'appui le plus effectif de nos armes. Il ne pouvoit ſe réſoudre à obtenir ſa tranquillité à ce prix, & même, en réſultat, il ne conſentit jamais à rendre une loi, vivement ſollicitée par nos agens, contre les ſtylets & autres armes cachées, tant il paroiſſoit redouter que les Français ne fuſſent en ſûreté dans ſes Etats: auſſi, pendant le cours même de la négociation, & malgré la promeſſe formelle de ſuſpendre une procédure où ſe manifeſtoient les paſſions les plus furieuſes, des Français, impliqués dans une malheureuſe affaire, furent impitoyablement fuſillés.

Outre ces brigands enrégimentés, outre ces brigands judiciaires, un monſtre, le frère du roi, l'héritier de ſa couronne, le duc d'Aoſt, comme un autre *Vieux de la*

Montagne, n'a ceſſé d'avoir à ſes ordres & à ſes gages une bande de ſicaires à qui il ordonnoit l'aſſaſſinat de tel ou tel Français, & ces ordres n'ont été que trop fidèlement exécutés.

En vain on s'efforçoit de croire que tous ces crimes n'étoient pas imputables au gouvernement ſarde, toute ſa conduite n'a que trop prouvé qu'il n'étoit étranger à aucun. Les principales places du Piémont étoient occupées par les troupes de la République; on ne pouvoit en obtenir l'approviſionnement. Les amis de la République françaiſe étoient toujours incarcérés, les Français toujours inſultés, leur habit même livré à la dériſion ; les amniſtiés piémontais étoient toujours calomniés; les émigrés toujours encouragés dans leur audace; les agens publics les plus ſignalés par leur haine contre la République, toujours maintenus; les Barbets toujours protégés, & même ouvertement, par les premiers magiſtrats; les poignards toujours fabriqués, & toujours diſtribués avec profuſion ; enfin les complots les plus affreux contre les Français, toujours projetés, toujours prêts à éclater.

Il réſulte de l'interrogatoire qu'on fit ſubir à un des principaux chefs des Barbets, qu'un employé à la douane de Turin, chargé de payer ces brigands, avoit reçu du gouvernement ſarde l'ordre de diſtribuer aux principaux d'entre eux des paquets de poiſon pour être jetés dans les eaux les plus voiſines du camp des Français.

Entre la conduite d'un tel gouvernement & celle de la cour de Naples, il eſt donc évident qu'il a exiſté l'accord le plus intime contre la République françaiſe; cet accord, ſoutenu & cimenté par tant de crimes, prouveroit ſeul la connivence actuelle de Turin avec Naples : mais cette preuve d'analogie a acquis une force invincible, lorſqu'on a vu que les préparatifs hoſtiles ſe multiplioient à Turin comme à Naples, que les milices y étoient miſes ſur pied, que trente mille armes venoient de leur être délivrées; que les troupes piémontaiſes marchoient vers Loano & Oneilla

au même moment où l'armée napolitaine attaquoit l'armée françaiſe ſur le territoire de la République romaine, où ſix mille Napolitains débarquoient à Livourne, & où un nouveau débarquement menaçoit les côtes de la Ligurie ; que l'ordre de marcher au premier ſignal étoit déjà donné ; que Turin étoit rempli de troupes, que 1500 poignards avoient été diſtribués, que la citadelle étoit preſque aſſiégée, que les hauteurs qui la dominoient étoient extraordinairement garnies de canons, & que c'étoit dans ce moment-là même que le gouvernement ſarde avoit oſé nous demander l'évacution de la citadelle, & la diminution de nos troupes dans le Piémont.

Dans cet état de choſes, il étoit impoſſible au gouvernement français de ſéparer deux cours ſi viſiblement & ſi hoſtilement unies contre la République : mais il déclare ſolemnellement à l'Europe que, quel que ſoit le ſort de la guerre, aucune vue ambitieuſe ne ſe mêlera à la pureté des motifs qui lui ont fait reprendre les armes ; & il déclare à tous les gouvernemens reſtés étrangers à la perfidie napolitaine, que les traités qui l'uniſſent à eux n'auront jamais été par lui plus fidèlement, plus loyalement obſervés.

Le préſident du Directoire exécutif,

Signé, L. M. RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX.

Par le Directoire exécutif, le ſecrétaire-général,

Signé, LAGARDE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Frimaire an 7.